

## Appel à projets

# « Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire »

### Annexe 1

#### Cadre de réponse technique

(maximum 15 pages, hors annexe)

### Date de clôture

Les candidatures devront être remises à la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées au plus tard **le lundi 25 janvier 2021 à 16h.**

## SYNTHÈSE

---

**INTITULÉ DU PROJET :**

**PORTEUR PRINCIPAL :**

**MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE (EN TTC) :**

**TYPE DE PROJET :**

- Aide à la visite *in situ*
- Applications en mobilité (de découverte d'un territoire)
- Service ludique de découverte/compréhension des contenus
- Service visant à améliorer l'accueil des publics
- Autre, préciser : .....

## DÉSIGNATION GÉNÉRALE DU PROJET

---

### INTITULÉ DU PROJET

### DÉSIGNATION DU PORTEUR ET DES PARTENAIRES

Dont détail des **références** sur des projets similaires. Description à compléter avec des **CV** détaillés en annexe.

### MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE (EN TTC)

Dont le pourcentage de l'aide sollicitée au regard du coût global du projet. Partie à compléter par un budget prévisionnel en annexe.

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET ET DES OBJECTIFS VISÉS

---

### PRÉSENTATION DU PROJET

Dont le **périmètre** géographique et thématique du projet, les **objectifs visés**, les **moyens** à mobiliser et les principales **étapes de déroulement** du projet.

### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Dont la typologie de visiteurs (publics scolaires et/ou touristes, par segments/marchés le cas échéant).

### CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET #1 (en termes de technologie et de fonctionnalités proposées)

Description et argumentation sur les partis-pris technologiques pour atteindre les objectifs fixés.

### CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET #2 (en termes de complémentarité avec l'offre existante)

Positionnement du projet vis-à-vis d'autres projets conduits/services numériques proposés sur le site/territoire, en lien avec la thématique ciblée.

### IMPACT SUR LA MÉDIATION/VALORISATION TOURISTIQUE (en termes d'ergonomie et d'usages)

Description de l'adéquation des fonctionnalités proposées avec les attentes des publics visés et analyse des évolutions prévisibles induites par le projet en termes d'usages.

## QUALITÉ DES CONTENUS UTILISÉS

Détail des **sources mobilisées** (systèmes d'informations touristiques, respect de la rigueur scientifique des contenus mémoriels, etc.)

## SYNERGIES PROPOSÉES

Description de l'impact du projet sur la **mise en réseau** de plusieurs sites de mémoire et/ou sur la valorisation des autres points d'intérêt touristique (POI) de la destination.

## MOYENS AFFECTÉS AU DÉPLOIEMENT (COMMUNICATION)

Description du niveau de mobilisation des acteurs concernés et des partenariats publics et privés éventuels pour favoriser le déploiement du projet.

## PIÈCES À TRANSMETTRE AU DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

---

Pour être éligibles, les dossiers de candidature devront être composés des pièces suivantes :

- ❑ Le **mémoire de présentation du projet** respectant le présent cadre de réponse technique (cf. Annexe 1)
- ❑ La **fiche de demande d'aide** (cf. Annexe 3) dûment complétée et signée par le représentant légal ou toute personne habilitée (*joindre dans ce cas une délégation de pouvoir*)
- ❑ Le **courrier d'engagement du gestionnaire du(/es) site(s) concerné(s)** justifiant du partenariat établi avec le porteur de projet
- ❑ Le **budget prévisionnel** du projet en TTC (incluant le montant de la subvention sollicitée auprès de l'État)
- ❑ La présentation détaillée (CV) des **références** du porteur de projet et de ses partenaires, le cas échéant
- ❑ Le **calendrier prévisionnel** d'exécution du projet

## PIÈCES À TRANSMETTRE A L'ISSUE DE LA SÉLECTION DU PROJET

---

À l'issue de l'analyse des candidatures éligibles, les projets lauréats devront compléter leur dossier de pièces justificatives relatives à l'identité du porteur et au financement du projet. La liste de ces pièces, dont la nature varie en fonction du statut de la structure bénéficiaire, est précisée en **annexe 2**.

La DPMA se réserve le droit de demander, au cas par cas, toute autre pièce complémentaire jugée nécessaire à la validation de l'octroi de l'aide sollicitée.